

1. Rendons Grâce à Dieu Tout-Puissant, le Créateur et le Protecteur du monde et particulièrement du genre humain pour avoir fait de nous des êtres sociaux, soucieux non seulement de notre bien-être personnel mais également du bien et du bien-être de nos semblables.

2. La Sixième Assemblée Générale Annuelle de la Commission Nationale de Protection Sociale se réunit six mois après les élections générales qui ont abouti au renouvellement des institutions politiques et administratives.

C'est pour moi une grande joie de présider personnellement ces assises dans mes nouvelles fonctions de Président de la République et Président de la Commission Nationale de Protection Sociale.

J'invite les autres Leaders nouvellement élus et nommés dans différentes institutions étatiques à prendre cette Assemblée Générale comme une opportunité de s'informer sur la Protection Sociale, de s'en imprégner et de s'appropriier les missions de cette Commission.

Distingués invités, Mesdames, Messieurs,

3. L'adoption de la Politique Nationale de Protection sociale en 2011 a confirmé la volonté du Gouvernement d'œuvrer pour le bien-être du citoyen burundais.

L'objectif de cette Politique est d'assurer progressivement une couverture de protection sociale convenable à tous les Burundais, en leur permettant d'accéder aux soins de santé, à l'éducation et aux revenus de substitution pendant les périodes des éventualités ou de risques telles que la maladie, la maternité, le chômage, la vieillesse, l'invalidité, l'accident de travail, les maladies professionnelles et le décès d'une personne qui assure le soutien d'une famille.

4. Les objectifs de cette politique sont repris dans le « Plan National de Développement 2018-2027 ». C'est l'un de piliers de l'axe stratégique du développement du capital humain.

C'est ainsi que le Gouvernement a déjà pris des mesures de protection sociale en faveur des plus vulnérables, notamment la prise en charge des soins de santé pour les mères qui accouchent et les enfants de moins de cinq ans, la gratuité scolaire à l'école fondamentale, la prise en charge des pathologies particulières comme le paludisme, la tuberculose, le VIH/Sida, l'amélioration de la pension de la retraite, la gratuité des soins de santé pour retraités affiliés à la MFP, et bien d'autres.

5. Nous espérons toujours, avec l'appui de nos partenaires nationaux et internationaux, que notre politique est à même de répondre efficacement, progressivement et dans l'équité, aux véritables besoins et préoccupations de la population burundaise toute entière.

Distingués invités, Mesdames, Messieurs ;

6. Dans la phase actuelle, la Stratégie Nationale de Protection Sociale, touchera à sa fin en 2021.

Il est prévu de procéder à son évaluation et son actualisation au cours de cet exercice 2020-2021, afin d'élaborer une nouvelle stratégie allant de 2022 à 2027, alignée au Plan National de Développement de notre pays.

7. D'importantes actions proposées dans la Stratégie Nationale de Protection Sociale ont été réalisées et d'autres sont en cours de réalisation.

Ici, on peut citer les programmes publics pilotes de filets sociaux à l'instar du projet MERANKABANDI, la révision du Code de Sécurité Sociale qui datait de 1999 et sa conversion en Code de Protection Sociale visant à harmoniser les approches récentes du Gouvernement en matière de protection sociale.

8. A l'heure actuelle, nous avons trouvé que l'intervention de l'Etat est de grande importance dans la recherche du bien être de tous les citoyens.

En effet, depuis fort longtemps, le Burundi a vécu des situations dramatiques qui ne permettaient pas aux citoyens d'assurer eux-mêmes leurs besoins élémentaires. Dans cette période de rétablissement de la société dans sa vie socio-économique, l'intervention sociale de l'Etat s'avère donc indispensable.

9. C'est la raison d'être des agences publiques spécialisées dans la protection sociale telle que l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP), et l'Office National de Pensions et Risque (ONPR).

Je dois dire que ces trois structures doivent absolument s'ajuster et s'adapter aux conjonctures et aux exigences du moment et du monde à venir dans la voie du Gouvernement de créer réellement un Etat responsable et laborieux, Reta Mvyeyi, Reta Nkozi, en améliorant les conditions de vie de tout le peuple burundais, sans laisser personne derrière.

10. En dépit de l'existence des structures ci-haut citées, force est de constater que très peu de Burundais en bénéficient.

Plus de 90% de la population burundaise ne sont pas assurés en matière de santé.

Pour pallier à cette situation, certains partenaires tentent de promouvoir des mutualités de santé communautaires, mais hélas, beaucoup de ménages n'y adhèrent pas, à moins d'y être contraint.

11. Avec tous ces défis devant nous, vous comprenez que la Couverture Santé Universelle est loin d'être acquise.

Cependant, le Gouvernement ne relâche pas.

Ainsi, une étude de faisabilité sur l'assurance maladie obligatoire est en cours et une étude pilote de classification de la population selon leur mode de vie et de revenu a débuté dans la commune GASHOHO de la province MUYINGA pour servir de base de projection des programmes de protection sociale.

Distingués invités, Mesdames, Messieurs ;

12. La Protection Sociale est une des préoccupations qui tiennent à cœur notre Gouvernement.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur et la joie de vous annoncer que des mesures d'amélioration des conditions des retraités ont été arrêtées et que notre Gouvernement est déterminé à pousser la barre encore plus loin dans la protection sociale des personnes âgées.

Ainsi, l'amélioration de la vie des personnes âgées en commençant par les retraités affiliés à l'INSS, ONPR et MFP ; la gestion des cotisations des membres affiliés à ces Organismes de Sécurité Sociale, ainsi que le paiement par le Gouvernement du ticket modérateur pour les soins de santé des personnes âgées, doivent être effectifs pour améliorer les conditions de vie des retraités.

13. Pour le moment, seules 6000 personnes âgées bénéficient des soins médicaux pris en charge par le Gouvernement.

Si l'on considère l'effectif total des personnes âgées qui avoisine 500.000 dans tout le pays, l'effectif des bénéficiaires s'avère très insuffisant à l'heure actuelle.

Nous devons analyser la situation des personnes nécessitant une protection sociale particulière et voir comment ce programme des soins couvre un nombre important de personnes âgées,

mais aussi les personnes vivant avec un handicap qui les rend incapables de travailler, c'est-à-dire des personnes en situation de dépendance morale, physique, sociale ou économique.

14. Le Gouvernement burundais a initié la journée nationale de solidarité locale dans le but de raviver la conscience traditionnelle de solidarité du peuple burundais, mais aussi de multiplier les initiatives de solidarité et impliquer tout le monde dans la Protection Sociale.

Aujourd'hui encore, j'invite les administratifs à la base à faire une large sensibilisation pour que la population s'approprie cette bonne pratique d'entraide mutuelle et sociale qui a caractérisé les burundais de l'époque ancienne.

15. J'appelle les natifs des communes travaillant ou résidant loin de leurs communes à participer à cette activité et servir d'exemples de bonne action.

Pour cela, les efforts d'organisation de la journée nationale de solidarité qui a lieu la dernière semaine du mois de juillet seront combinés aux efforts d'organisation de la journée dédiée à la commune qui a lieu le 1er samedi du mois d'août.

Ainsi, la journée nationale de solidarité locale sera célébrée au niveau communal la veille ou le lendemain de la journée dédiée à la commune suivant les convenances de chaque commune, cela pour maximiser la présence et la participation des natifs dans ces activités.

Distingués invités, Mesdames, Messieurs ;

16. La politique de Protection Sociale nous concerne tous, peut-être à des moments différents. Nous sommes ou nous serons un jour tous bénéficiaires de cette Politique. C'est ainsi que pour réveiller les consciences, j'exhorte tous les membres du Gouvernements, membres ou non du Comité National, d'intégrer le volet protection sociale dans leurs différents messages destinés aux publics.

17. Dans le cadre du renforcement de la solidarité qui a caractérisé les Burundais, nous avons initié des mouvements coopératifs dans tout le pays.

C'est une nouvelle opportunité qui s'offre à nous pour vulgariser la Politique Nationale de Protection Sociale. En effet, les coopératives sont non seulement un pôle de développement mais elles peuvent encore constituer des cadres appropriés de la protection sociale en commençant préalablement par la vulgarisation de cette dernière.

18. Aussi voudrais-je demander aux Gouverneurs de province et administrateurs communaux, d'instruire les leaders des coopératives et autres associations, afin qu'ils adhèrent aux plateformes existantes de protection sociale telles que la carte d'assistance médicale et les mutualités communautaires de santé.

19. Je rappelle à toutes fins utiles, que l'objectif poursuivi par le Gouvernement burundais en octroyant un crédit de 10 millions de Francs Burundais à chaque coopérative collinaire est de donner un coup de pouce à la population dans ses initiatives de développement. C'est aussi un moyen de l'inciter à travailler ensemble pour satisfaire à leurs besoins fondamentaux en matière d'alimentation, de santé, d'éducation et de bien-être, et enfin constituer une épargne pour prévenir l'imprévisible.

20. Je saisis cette occasion pour saluer le travail de l'ensemble des promoteurs et opérateurs privés qui emboîtent le pas au gouvernement dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale.

Pour vous prouver que personne ne fasse cavalier seul, nous nous sommes engagés avec tous les membres de la Commission, avec tous nos compatriotes et nos partenaires, à prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire sensiblement la pauvreté. Chacun est invité à donner sa contribution pour la réussite de ce pari et nous sommes déterminés à ne laisser personne pour compte car, comme je le dis toujours, Turi Kumwe Twese Birashoboka!

Distingués invités, Mesdames, Messieurs ;

21. Avant de clore mon propos, je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier, vous tous, d'avoir répondu positivement à cette invitation malgré vos multiples sollicitations. Cela démontre votre engagement ferme sans lequel la Politique Nationale de Protection Sociale resterait lettre morte.

22. Notre sincère gratitude et notre sentiment de reconnaissance vont également à tous nos Partenaires Techniques et Financiers avec qui nous partageons le souci et les interventions visant la couverture progressive de protection sociale convenable pour toute la population Burundaise. Votre participation aux présentes assises nous réjouit et nous encourage.

23. C'est sur cette note de remerciement, que Je déclare solennellement ouverts, les travaux de la 6ème Assemblée Générale Annuelle de la Commission Nationale de Protection Sociale tout en souhaitant que les délibérations de cette assemblée soient fructueuses et soient à la satisfaction de tous les citoyens.

Que le Bon Dieu vous guide ;  
Vive la Solidarité Nationale et Internationale pour la Protection Sociale de tous.

Je vous remercie.